

CONSTITUTION DE DOSSIER

Demande d'Agrément d'Installateur d'équipement

- une demande d'agrément, adressée au Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- une copie légalisée du Registre de commerce de la société ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport du représentant légal de la société ou de l'organisme;
- le curriculum vitae du personnel technique ainsi que les diplômes ou qualifications justifiant de leur compétence en matière d'installation et de maintenance d'équipement;
- les références du demandeur dans le domaine d'installation et maintenance d'équipement ;
- les copies des agréments délivrés dans d'autres pays ou par des structures reconnues par l'ARCEP;
- la description du laboratoire à mettre en place pour le SAV ;
- une attestation de l'Inspection du travail ;
- la liste avec fiches techniques et description des appareils et outils de la société ;
- Certificat d'homologation et de conformité des matériels et outils délivré par l'ARCEP ;
- le reçu de paiement des frais de dossier d'agrément ;
- le procès-verbal d'inspection du local ou de l'atelier du demandeur établi par les services techniques de l'ARCEP ;
- Une assurance pour garantir les installations ;
- le formulaire de demande fourni par l'Agence de Régulation des Télécommunications (ARCEP) ;
- le formulaire d'engagement signé par le demandeur.